



Compte-rendu du SNUipp-FSU : Audience IEN Liévin, le 10/12/2018

A sa demande, le **SNUipp-FSU** a été reçu en audience le lundi 10 décembre 2018 à l'inspection de la circonscription de Liévin. Suite à des rencontres avec de nombreux collègues en réunions d'information syndicale, en stages de formation syndicale, dans nos tournées d'écoles mais aussi suite à des remontées par mail et téléphone, le SNUipp-FSU a abordé les questions suivantes (POINTS) car celles-ci pèsent sur le quotidien des personnels, s'ajoutent à leur charge de travail et dégradent leurs conditions de travail.

Vos délégués syndicaux vous rendent compte et agissent pour améliorer vos conditions de travail :

POINTS	DEMANDES DU SNUipp-FSU	REponses IEN	AVIS DU SNU
<p>Plan de formation des animations pédagogiques,</p> <p>Calendrier</p> 	<p>➤ plus aucun choix pour les animations pédagogiques !</p> <p>Le SNUipp-FSU dénonce, au niveau national comme départemental, le fait que les formations soient ciblées uniquement sur les fondamentaux (français et mathématiques), il n'y a plus aucune autre alternative ! Pas de formation sur les pédagogies nouvelles, les innovations/recherches, l'inclusion, les élèves à besoins éducatifs particuliers, les autres apprentissages, par exemple... <i>on retourne aux vieux concepts pédagogiques rétrogrades !</i></p> <p>➤ des calendriers qui changent et qui occasionnent bien des difficultés pour s'organiser !</p> <p>Pour le SNUipp-FSU, un calendrier prévisionnel des animations pédagogiques doit être fourni dès le début de l'année (on nous le demande bien pour les 108h!!) Les changements de date doivent être indiqués suffisamment à l'avance pour organiser vie personnelle et vie professionnelle. Le SNUipp-FSU réclame qu'un minima de 15 jours soit respecté !</p>	<p>L'IEN indique qu'elle obéit juste aux commandes du ministère. Obligée de ne proposer que du français et des maths en AP. Les années précédentes, il y avait un plus large éventail de choix d'animations. IEN regrette le peu de demandes de formations lors des entretiens dans le cadre du PPCR ce qui pourrait l'aider à proposer des contenus d'animation plus en adéquation avec les attentes des collègues.</p> <p>L'équipe de circonscription a été obligée de modifier en urgence au mois de septembre le contenu et le calendrier des animations pédagogiques ce qui peut expliquer que le calendrier soit arrivé tardivement dans les écoles.</p>	<p><i>Il est inacceptable que l'offre de formation soit si pauvre et cantonnée uniquement aux fondamentaux.</i></p> <p>Faites remonter vos besoins et vos attentes : -de manière collective dans les compte-rendu de conseil des maîtres, par exemple -de manière individuelle lors des rdv carrière</p> <p style="text-align: center;">Ni animation prioritaire ! Ni animation obligatoire !</p> <p>La seule obligation est les 18 h d'animation pédagogique. Vous pouvez utiliser 9h de réunion d'information syndicale à la place des animations pédagogiques !</p> <p>N'hésitez pas à contacter le SNUipp-FSU si vous souhaitez qu'une réunion d'information syndicale ait lieu dans votre circonscription.</p>
<p>Formation des 5 et 6 novembre pour les enseignants de CP</p>	<p><i>Le SNUipp-FSU a dénoncé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -une information trop tardive donnée aux personnels >des ordres de mission arrivés tardivement -une demande faite aux directeurs et directrices de vérifier leur boîte mail pendant les vacances pour le transfert des ordres de mission aux collègues de l'école <p>Pour le SNUipp-FSU 62,</p> <ul style="list-style-type: none"> -un délai minimum de 15 jours (hors vacances) doit être respecté -aucun ordre de mission ne devrait parvenir pendant les vacances -les ordres de mission doivent être envoyés directement aux personnels (avec copie simple aux directeurs et directrices pour information). Inutile d'ajouter une mission et une charge de travail supplémentaires aux directeurs et directrices ! 	<p>L'IEN a été informée tardivement de cette formation et a pris note de notre souhait que les ordres de mission soient envoyés directement aux enseignants afin de ne pas surcharger le travail des directrices.</p>	<p>Le SNUipp-FSU 62 a contacté l'IA le 19 octobre à ce sujet afin d'accélérer la procédure d'envoi sans surcharger les directeurs et directrices. Suite à cela, l'IA nous a informé que la DAFOP (division académique de la formation et de l'orientation professionnelle) avait envoyé directement les ordres de mission aux enseignants le jour même.</p>

<p>Choix des manuels scolaires</p>	<p>>la liberté pédagogique reste entière ! Le choix doit donc rester aux équipes ! >le guide orange du ministre pour la lecture n'est qu'un guide, avec des <u>recommandations</u>, la seule prescription reste celle des programmes > Le choix de la méthode c'est l'enseignant ! donc si les enseignants ne choisissent les méthodes préconisées par l'équipe de la circo, = ne doit pas être un problème ni au quotidien, ni pendant les RDV carrière ! > La mairie ne doit pas imposer de choix de manuels scolaires non plus, cela reste la prérogative de l'enseignant</p>	<p>L'IEN rappelle que dans son mail envoyé aux personnels en début d'année, il ne s'agissait nullement d'obliger les collègues à utiliser des manuels en particulier mais bien d'une simple information des recommandations ministérielles. Elle laisse bien le choix aux PE de suivre ou non ces recommandations. Ces derniers ne seront pas jugés sur leur choix manuel lors des RDV de carrière tant que l'enseignant respecte les programmes.</p>	<p>Recommandation n'est pas obligation !! >aucune obligation de suivre les recommandations du guide orange >La liberté pédagogique (et donc le choix des enseignants) doit être respectée y compris pour la méthode de lecture Le SNUipp-FSU 62 rappelle aussi : Qu'aucune méthode ne peut vous être imposée ! Qu'aucune association ne peut s'imposer dans l'école !</p>
<p>Kit pédagogique, fournitures scolaires</p> 	<p>Aucun kit pédagogique ou fourniture scolaire ne peuvent être exigés : si la concertation avec la mairie pour mettre en place un kit de fournitures permettant à la fois les apprentissages des élèves et le non gaspillage ou les économies pour faire face aux baisses de dotation ou aux difficultés sociales paraissent du bon sens, imposer des fournitures inadaptées aux besoins et donc inutilisables parfois semble complètement improductif.</p>	<p>L'IEN a rappelé l'historique : - l'an dernier un directeur avait testé ce kit dans son école avec de bons retours. - la municipalité a fait le choix d'étendre ce dispositif à toutes les écoles de la commune. - Cette année ; un groupe de travail avec les directeurs est organisé afin de faire des listes différentes en fonction des niveaux de classe - la mairie devrait, en plus des listes, allouer 15€ par élève à l'école pour tout ce qui est achats de fonctionnement (craie, affiches, manuels...)</p>	<p>Contactez-nous en cas de difficultés Sur le site du ministère : « L'élaboration de la liste définitive des fournitures scolaires doit résulter d'une concertation de façon à prendre en compte les préoccupations des différents acteurs de la communauté éducative, en particulier les enseignants et les représentants des parents d'élèves. » http://eduscol.education.fr/cid72537/les-fournitures-scolaires.html#lien0</p>
<p>Tableaux, enquêtes et demandes diverses envoyés dans la circonscription</p> <p>Délai de réponses</p>	<p>Vous nous avez fait part de : -demandes trop nombreuses et chronophages -demandes parfois redondantes (documents déjà transmis par exemple) Le SNUipp-FSU 62 s'interroge sur l'utilité de ces demandes et sur leur caractère obligatoire ou pas ! Y a-t-il un « retour » fait aux collègues ? Des personnels nous ont remonté un temps de retour parfois trop long parfois notamment lors de retour pour validation de projets, de sorties ou agrément Délais de réponse trop courts par mail le vendredi en fin d'après-midi pour le mardi suivant ! par exemple</p>	<p>L'IEN indique qu'elle envoie les demandes d'enquête au moment où elle les reçoit et les délais sont parfois justes. L'IEN précise qu'un site a été mis en place où les directeurs-trices peuvent trouver les documents qu'ils auront à remplir, ainsi qu'un calendrier des choses à remonter dans l'année, cela leur permettant d'anticiper. Pas de réponse sur le caractère obligatoire ou facultatif.</p>	<p>Le SNUipp-FSU réclame qu'il n'y ait pas : - de demande en doublon -ni de demande dans un format nécessitant des logiciels qu'on n'a pas ou des applications qu'on ne maîtrise pas -ni de multiplications des demandes, d'autant plus sur un temps court -ni de remontées inutiles -ni travail supplémentaire durant les week-end Le SNUipp-FSU souhaite que : -le caractère obligatoire ou pas soit précisé -le délai soit raisonnable -qu'un retour aux personnels (suite aux diverses enquêtes, tableaux...) soit prévu</p>
<p>Intervention de personnes extérieures à l'école et agrément</p>	<p>Le SNUipp-FSU constate une lourdeur administrative supplémentaire et de nouvelles contraintes (nouveau projet descriptif) pour les demandes d'intervenants Changement en début d'année des procédures</p>	<p>L'IEN indique que le ministère a changé les tableaux pour cette année, pour pouvoir effectuer certaines vérifications concernant l'intervenant. L'IEN précise que les PE peuvent le remplir eux-mêmes. Elle note aussi que dans certaines écoles, « il y a énormément d'intervenants. »</p>	<p>Le SNUipp-FSU constate que la simplification des tâches n'est pas réelle et que les procédures sont toujours imposées aux équipes, complexifiant leurs tâches, sans réelle concertation au préalable.</p>

Contactez-nous pour toute difficulté – SNUipp-FSU 62 03/21/51/71/26 ou snu62@snuipp.fr